

PREMIÈRE EXPÉDITION

teboul
& associésJacques Teboul • Alain Nivollet • Achille Lavillat • Benjamin Teboul
Huissiers de Justice Associés

adresse. 25 bis avenue Pierre Grenier à Boulogne Billancourt (92100)

email. contact@justicehuissier.fr

tel. 01 46 26 10 10 fax. 01 46 23 01 31

web. www.justicehuissier.fr

Compétence nationale pour les constats

PROCES-VERBAL DE CONSTAT

L'AN DEUX MILLE DIX-NEUF ET LE VINGT-QUATRE JUILLET

A LA REQUETE DU :

Syndicat des copropriétaires de l'immeuble sis à PUTEAUX (92), résidence Bellerive II, 14-16 rue des Pavillons représenté par son syndic le cabinet LOISELET PÈRE FILS ET DAIGREMONT dont le siège social est à BOULOGNE 92100, 67, route de la Reine pris en la personne de ses représentants légaux.

LESQUELS M'ONT FAIT CONNAITRE :

Qu'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de PUTEAUX le 13 novembre 2018
a condamné Monsieur au paiement de charges de copropriété ;



Je note un placard dont une des deux portes manque.

Cuisine : (photos n° 3 à 5)

Elle s'ouvre à droite dans l'entrée

La pièce est éclairée par une fenêtre simples vitrages.

Le sol carrelé est à l'état d'usage.

Les peintures murales et les peintures du plafond sont à l'état d'usage.

Il existe un évier un bac et demi en grès.

Je note un radiateur de chauffage central.

Il existe un vide-ordures.

Séjour : (photos n° 6 à 8)

Les peintures du plafond sont à l'état d'usage.

Les papiers peints muraux sont à l'état d'usage.

Le parquet est à l'état d'usage.

Le séjour est éclairé par une porte-fenêtre simples vitrages avec balcon.

Je note un radiateur de chauffage central.

Chambre face : (photos n° 9 et 10)

Elle est éclairée par une fenêtre simples vitrages.

Les papiers peints muraux sont à l'état d'usage.

Le sol est recouvert d'une moquette tachée.

Je note un ensemble de rangement six portes hautes, deux portes basses avec étagères.



Sas à gauche : (photo n° 11)

La moquette au sol est usagée.

Les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage

Chambre droite : (photos n° 12 et 13)

La pièce est éclairée par une porte-fenêtre sur balcon simples vitrages.

Les peintures du plafond sont à l'état d'usage.

Les peintures murales sont à l'état d'usage.

La moquette au sol est à l'état d'usage.

Je note un radiateur de chauffage central.

Salle de bains : (photos n° 14 et 15)

La pièce est aveugle.

Le sol carrelé et la faïencerie murale sont à l'état d'usage.

Les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

Je note une baignoire, un lavabo dans un plan vasque.

Il existe une arrivée d'eau et vidange pour machine à laver.

Local WC : (photo n° 17)

Elle s'ouvre à gauche dans le sas.

Le local est aveugle.

Les peintures des murs et du plafond sont à l'état d'usage.

Le sol carrelé également.

La cuvette WC est à l'état d'usage.



Balcon :

Il court tout le long des pièces principales et de la cuisine.

Il donne sur les immeubles voisins et également sur La Défense et la Seine. (Photos n° 18 à 24)

III-CAVE : (Photo n°25)

Lot n° 3423.

Elle se trouve dans le même bâtiment au premier sous-sol, et porte le n° du lot, soit 3423.

Cette cave est fermée par une porte en bois ajourée.

IV-GENERALITES IMMEUBLE : (photos n° 26 à 29)

Le syndic est le cabinet LOISELET ET DAIGREMONT au 67, route de la Reine
92100 BOULOGNE.

Il s'agit d'un immeuble de grande hauteur avec poste de sécurité et de gardiennage.

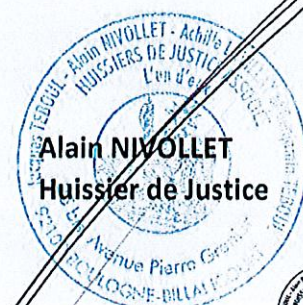
Une boiterie du boîte aux lettres se trouve dans le hall d'entrée de l'immeuble.

Une batterie de trois ascenseurs permet d'accéder à l'ensemble des étages de l'immeuble.

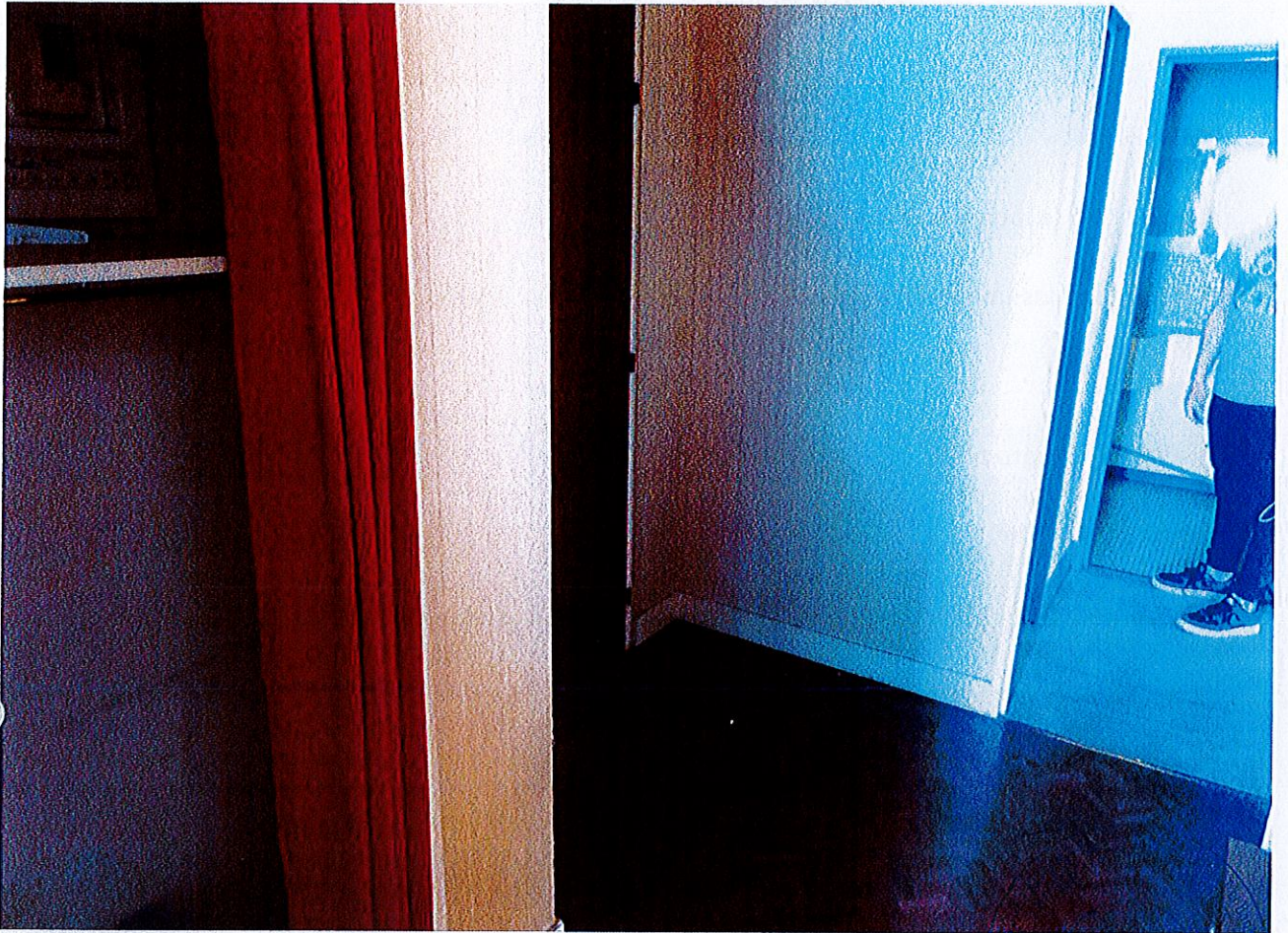
J'annexe au présent procès-verbal de constat 29 photographies prises par mon ministère.

TELLES SONT MES CONSTATATIONS

**Et de tout ce que dessus j'ai fait et dressé le présent procès-verbal de constat
pour servir et valoir ce que de droit.**



1



2



3



40



5



6



7



8



9



10



11



12



25 bis, Avenue Pierre Grenier
92120 BOULOGNE-BILLANCOURT

13



14



13



14



12



13



19



20



41



20



23



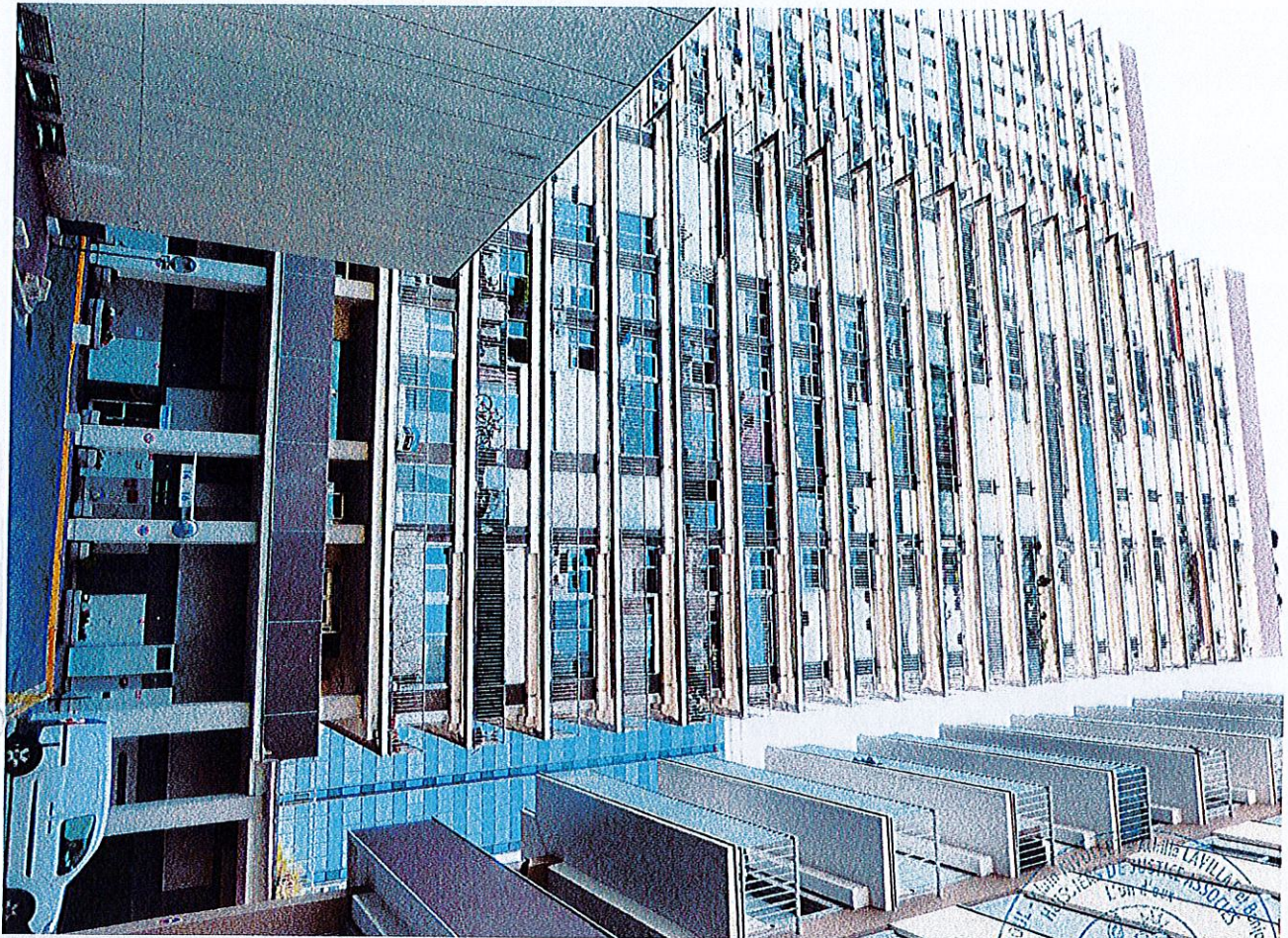
24



25



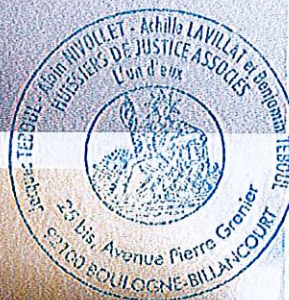
26



27



28



29

